



# Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le lundi 26 juin 2017 à 19h30, pour prendre en considération le sujet suivant :

## - **Tonnage supplémentaire pour les travaux de pavage sur le Chemin de la Grosse-Ile.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

### **Résolution : 2017-171**

#### **Tonnage supplémentaire pour les travaux de pavage sur le Chemin de la Grosse-Ile.**

**Attendu** que la municipalité a autorisé le creusage de 3 tranchées sur le Chemin de la Grosse-Ile, afin de corriger une problématique de drainage;

**Attendu** que suite au creusage des tranchées, il est nécessaire de faire effectuer le pavage de ces secteurs;

**Attendu** qu'environ 269 tonnes d'enrobé bitumineux de type ESG-14 avec bitume 58-34 sont nécessaires pour le pavage vis-à-vis les tranchées, représentant un déboursé de 39 320.00 \$, taxes non incluses.

**Attendu** que l'entreprise Sintra inc. effectue présentement des travaux de pavage sur un tronçon de 3,1 km sur le chemin de la Grosse-Ile;

**Attendu** que selon les quantités inscrites au devis de soumission, il manque également environ 345 tonnes d'enrobé bitumineux ESG-10 pour effectuer le pavage complet du tronçon de 3,1 km, représentant un déboursé de 24 875 \$, taxes non incluses, ainsi que 50 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10, pour une dépense de 4 050.00 \$, taxes non incluses.

**Attendu** que selon le dernier décompte projeté, outre le surplus au niveau des travaux de pavage, des économies d'environ 22 000.00 \$ sont prévues jusqu'à présent sur le contrat avec Sintra inc. pour le tronçon de 3,1 km;

**Attendu** que le montant de la soumission de Sintra inc. était de 467 243.20 \$, avant taxes, et que le décompte projeté indique un montant de 517 600.00 \$, avant taxes, pour un déboursé supplémentaire de 50 356.80 \$, avant taxes, ce montant incluant les travaux de pavage supplémentaires;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'ajout d'environ 345 tonnes d'enrobé bitumineux ESG-10, avec bitume 58-28, ainsi qu'environ 50 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10, avec bitume 58-28, pour compléter le pavage du tronçon de 3.1 km du Chemin de la Grosse-Ile par Sintra inc..

**Que** ce conseil autorise également l'ajout d'environ 269 tonnes d'enrobé bitumineux ESG-14, avec bitume 58-34, pour le pavage des tranchées, lesquelles sont situées dans le tronçon de 3,1 km.

**Que** les travaux de pavage supplémentaires représentent un montant de 68 155.00 \$, avant taxes.

**Que** le coût supplémentaire des travaux sur le chemin de la Grosse-Ile, soit environ 50 000 \$, sera payé à même le règlement d'emprunt de la municipalité numéro 2016-02, adopté le 30 mai 2016, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 11 août 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-172**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**